

alparc

2021

rapport d'activité



Sommaire

	Éditorial.....	3
	Biodiversité et connectivité écologique.....	4
	Développement régional et qualité de vie.....	9
	Carte des espaces protégés alpins.....	12
	Education au développement durable dans les Alpes.....	14
	Services aux membres.....	17
	Vie de l'organisation.....	19
	Organisation du réseau.....	22

Photo couverture : © Karen Schillig



Éditorial

Les espaces protégés des Alpes - ensemble pour la biodiversité

La crise de la biodiversité est aussi importante que celle du climat, mais elle est moins visible, moins médiatisée et donc moins perçue par les populations. Pourtant, les Alpes sont également concernées par ce phénomène. La disparition des espèces et le rétrécissement de leurs habitats sont réels. Si l'on peut se féliciter des succès obtenus dans la protection de certaines grandes espèces alpines emblématiques, cela ne doit pas occulter le fait que la diversité du vivant s'amenuise de décennie en décennie, y compris dans les Alpes.

Les facteurs sont nombreux et pour partie corrélés au changement climatique, mais la crise va bien au-delà et les raisons sont souvent liées à l'utilisation intensive des surfaces alpines par l'homme et à ses activités économiques, récréatives et sportives. La fragmentation des habitats, thème central pour ALPARC, est une des causes principales de la disparition de la vie sauvage. En ce sens, des surfaces trop petites, même protégées, ne suffisent pas pour maintenir des populations viables à long terme.

ALPARC s'investit, avec son réseau d'espaces protégés, dans une plus grande prise en compte de la biodiversité, qui est également vitale pour la vie humaine. Des projets et des activités d'analyse, de monitoring et d'échanges entre gestionnaires d'espaces protégés et experts en la matière, ont aussi été menés en 2021, et ont permis de mettre la conservation de la biodiversité alpine -et plus généralement de la biodiversité de montagne- au centre de plusieurs événements s'étant tenus dans l'année, comme la journée mondiale de la biodiversité ou encore le congrès mondial de l'UICN à Marseille.

Notons que la pandémie actuelle fait également partie de la crise de la biodiversité et qu'une biodiversité plus saine, des habitats plus vastes et une protection accrue protègent aussi contre les parasites et les nuisibles tels que les virus et les bactéries.

Dr. Peter Oggier
Président ALPARC



BIODIVERSITÉ

et connectivité écologique



Biodiversité alpine - une exigence absolue pour ALPARC!

La biodiversité mondiale se réduit de jour en jour et celle des Alpes est également menacée, d'une part par le réchauffement climatique, et d'autre part par des activités anthropiques ne prenant toujours pas assez en compte la fragilité des habitats naturels alpins et celle de nombreuses espèces. Trop rares sont les surfaces réellement protégées permettant des processus écologiques à grande échelle comme cela serait nécessaire pour le maintien de la biodiversité pour les générations à venir.

Les espaces protégés des Alpes s'engagent pour cet enjeu, et ALPARC constitue leur lien avec les conventions internationales et les activités au niveau européen.

La protection de la biodiversité est un enjeu aussi important que le changement climatique mais souvent moins présent dans les stratégies internationales et encore moins dans les actions concrètes. Ces deux crises majeures de notre temps sont liées par certains aspects, mais pas par tous. Nous devons agir maintenant, et les parcs et espaces protégés sont un outil central de cette action, d'autant plus efficace dans une approche de coopération au niveau transalpin.

ALPARC continuera donc à mettre en place des activités et projets de coopération pour mieux cibler les objectifs communs des espaces protégés en matière de maintien de la biodiversité, tout en associant les acteurs politiques (Convention alpine, SUERA, ministères...) et sectoriels (planification spatiale, tourisme, agriculture...).

Biodiversité et connectivité écologique

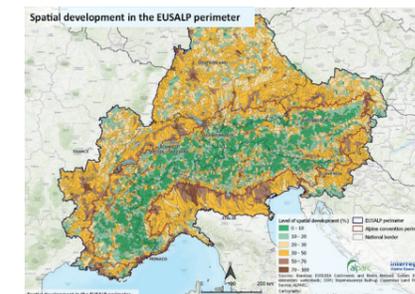
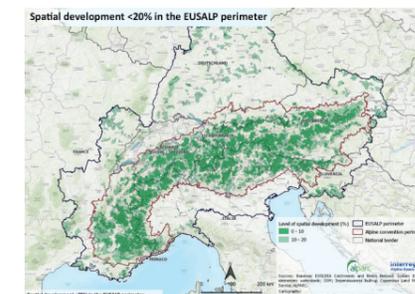
OpenSpaceAlps



Préserver des espaces ouverts pour les générations futures

La pression sur les territoires alpins s'accroît, les sites les plus favorables sur le plan économique étant fortement convoités. Or, disposer d'espaces ouverts de qualité est un prérequis essentiel à la sauvegarde de la biodiversité. Le projet OpenSpaceAlps développe donc des stratégies pour une meilleure coopération entre les acteurs de la planification des pays alpins, afin d'éviter que des aménagements et infrastructures se dispersent dans les paysages des Alpes. Ceci d'une part parce que les générations futures ont également besoin d'espaces de liberté pour pouvoir décider des développements et des projets futurs, et d'autre part parce que la garantie de paysages et d'espaces de bonne qualité écologique est une condition primordiale pour la protection des écosystèmes et de la biodiversité.

L'indicateur du niveau de développement spatial permet de quantifier les perturbations induites par certaines infrastructures (routes, lignes électriques...). Les résultats obtenus montrent que les espaces les moins perturbés se trouvent dans le périmètre de la Convention alpine.



Les deux premières années du projet ont été caractérisées par des échanges sur les pratiques actuelles en matière de planification, ainsi que des échanges avec les acteurs sur le terrain -notamment dans les sites pilotes- afin d'analyser les besoins et les méthodes de coopération transfrontalière dans ce domaine. Comprendre les systèmes de planification dans les pays alpins était en effet essentiel pour proposer de futures procédures de coopération et garantir une meilleure concertation entre les acteurs, notamment ceux agissant pour la protection de la nature.

Afin de mieux appréhender la situation actuelle, ALPARC a procédé à un vaste travail de cartographie des espaces ouverts alpins et des espaces couverts par des aménagements et infrastructures divers. Les cartes montrent un espace alpin disposant encore d'espaces ouverts importants mais principalement situés en altitude. Des données CORINE Land Cover ainsi que des données sur la qualité écologique de ces espaces ont été introduites, dans la mesure du possible. Elles donnent une image de la situation actuelle qui oppose clairement le massif alpin à sa périphérie (espace EUSALP) en termes d'occupation du sol et des continuités d'espaces non construits.

Sur la base des connaissances acquises et des requêtes des experts et décideurs politiques impliqués dans les différents échanges du projet, le consortium de partenaires du projet développe actuellement des recommandations stratégiques pour une planification plus concertée à l'échelle des Alpes, notamment avec les instances de la Convention alpine. Il propose également la création d'un réseau de coopération entre planificateurs du territoire et acteurs dans la protection de l'environnement - le AlpPlanNetwork.

ALPARC est responsable du WPT3 pour le développement d'une stratégie alpine et la planification de la gouvernance, et est cofinancé par le fonds FEDER et le BMU.

Atelier de travail sur la biodiversité alpine

Vers un monitoring commun de certaines espèces et habitats?

La crise de la biodiversité exige des actions concertées. Lors d'un workshop entre membres du conseil d'administration d'ALPARC et autres gestionnaires d'espaces protégés alpins, l'idée d'un monitoring commun basé sur certains critères harmonisés et simples a été évoquée. La mise en place d'un tel monitoring, permettant d'observer à long terme l'évolution des habitats et de certaines espèces dans les aires protégées alpines, pourrait contribuer à l'élaboration de projections d'évolutions plus pertinentes, grâce à un suivi dépassant le cadre de simples projets, toujours limités dans le temps.

Un système d'observation continue de la dégradation ou de l'amélioration des habitats et de la situation des espèces (par exemple à la suite de mesures de gestion et de protection) peut ainsi être assuré.

L'objectif serait aussi, dans une démarche pragmatique, d'évaluer l'efficacité des mesures de protection et de les améliorer.

Pour être opérationnelle, cette stratégie de monitoring des espaces protégés alpins doit se baser sur des travaux déjà en cours, à condition qu'un minimum d'harmonisation des approches puisse être garanti. L'objectif n'est pas l'exhaustivité mais bien la couverture géographique alpine des suivis, pratiqués par les personnels des espaces protégés de différentes catégories (parcs nationaux, parcs naturels ou régionaux, réserves de biosphère, réserves naturelles etc.). Le grand avantage d'une telle démarche réside dans le fait que les espaces protégés ont du personnel actif sur le terrain à long



© Karen Schillig

Journée de la biodiversité de montagne

Avec leur riche biodiversité et leurs écosystèmes vitaux, les montagnes jouent un rôle clé pour le bien-être de population mondiale, et pour la protection de la biodiversité à l'échelle internationale.

Cependant, ces précieux environnements sont fortement exposés au changement climatique, à la pollution et aux changements d'utilisation des terres, ce qui menace leur flore et leur faune ainsi que les communautés montagnardes locales.

Des outils et des mécanismes efficaces sont donc nécessaires pour protéger la biodiversité de montagne.

Etant toutes deux des conventions montagnardes, la Convention alpine et la Convention des Carpates peuvent fournir des informations précieuses sur la coordination interrégionale, et inciter à unir toutes les forces disponibles pour protéger les environnements montagneux.

La journée mondiale sur la biodiversité de montagne du 13 janvier 2021, qui s'est tenue en format virtuel, a offert une plateforme de discussion entre experts et représentants des régions montagnardes du monde entier, travaillant dans le domaine



© Nationalpark Berchtesgaden

de la biodiversité. L'objectif principal était de partager des expériences, d'identifier les défis communs et de présenter des exemples de bonnes pratiques et de solutions à travers diverses perspectives régionales.

ALPARC a été chargé par la présidence française de la Convention alpine d'organiser cette journée, en collaboration avec le PNUE*. Près de 500 participants de plus de 30 pays de montagne ont participé aux échanges qui ont été structurés en trois temps forts :

1. « **Global Mountains** » : présentations thématiques sur les sujets clés liés à la biodiversité de montagne, mais aussi sur les facteurs mondiaux de perte de biodiversité dans ces environnements, et sur les outils de conservation.
2. **Segment de haut niveau** sur les montagnes dans le processus post-2020.
3. « **Alps** » : sessions thématiques sur les menaces actuelles pour la biodiversité dans les Alpes, et les stratégies de protection de la biodiversité pour les générations futures.

Issus de ces échanges, des éléments de discussions et un appel clair pour une plus forte considération de la biodiversité de montagne, ont été intégrés aux travaux du congrès mondial de l'UICN en septembre 2021 (Marseille, France), et de la COP15 sur la biodiversité. Un consensus sur la nécessité d'une plus grande représentation de la montagne dans les discussions - et les actions - sur la biodiversité a également été affiché par tous les participants.

*PNUE : Programme des Nations unies pour l'environnement

Congrès mondial de l'UICN

Un appel intergénérationnel à renforcer le maillage écologique des Alpes

Le 8 septembre 2021, ALPARC a présenté une session thématique dans le cadre du congrès mondial de l'UICN*, qui s'est tenu du 3 au 11 septembre et a rassemblé plus de 9 200 participants à Marseille (France) et en ligne. Intitulée « *Connecter les espaces protégés et au-delà, pour préserver les services écosystémiques des régions montagneuses et s'adapter au changement climatique - Un dialogue intergénérationnel* », cette session organisée conjointement avec le Groupe d'Action 7 de la SUERA* était le résultat de près de deux ans de travail. Au cours de cette prise de parole, de nombreux experts ont souligné l'importance de la connectivité écologique dans les processus de conservation de la nature et de la biodiversité, et tous ont appelé à étoffer le maillage écologique des Alpes. Défis et axes de travail ont été présentés au public présent dans la salle et en ligne.



© Laurence Peyre

Par ailleurs, cette intervention a été l'occasion de concrétiser le travail précédemment initié par ALPARC auprès des jeunes professionnels. Quatre d'entre eux ont ainsi été invités à prendre pleinement part à la session afin d'exposer leurs visions sur le sujet. Cette collaboration a pour vocation de perdurer au-delà du congrès, afin d'impliquer toujours davantage la jeune génération dans la construction d'un avenir durable pour les Alpes.

Au-delà du sujet traité, la participation à cet événement de portée internationale a été l'occasion d'assurer une visibilité mondiale à l'espace alpin.

*UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
SUERA : Stratégie de l'Union Européenne pour la Région Alpine

Alpine Parks 2030

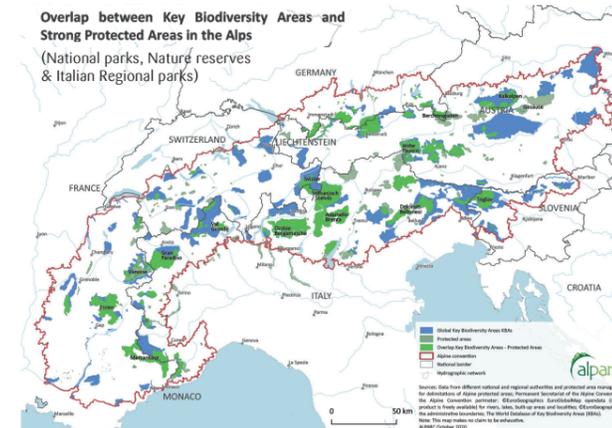
Vers de nouvelles perspectives de protection de la nature

Le projet Alpine Parks 2030, soutenu par le Ministère allemand de l'environnement, touche à sa fin. La situation actuelle a été analysée et les lacunes et faiblesses du système existant ont été identifiées. Il s'agit maintenant, à l'aide de projections pour l'avenir, de proposer des solutions pour renforcer l'efficacité de la protection spatiale dans les Alpes. Les propositions tourneront autour de quatre axes principaux : des espaces protégés de plus grandes tailles, des espaces protégés à toutes altitudes, des espaces protégés mieux interconnectés, et enfin des espaces protégés à plus fort statut de protection

de la biodiversité. A cela s'ajoute le besoin urgent de mieux coordonner les objectifs et mesures de protection à l'échelle alpine, avec une attention particulière sur les espaces protégés transfrontaliers.

La cartographie complète du projet montre des zones où des mesures de protection plus adéquates sont nécessaires, mais aussi des régions à fort potentiel pour un meilleur emplacement des espaces protégés dans les régions alpines concernées. Sur la question de la gestion des espaces protégés, une grande étude a été menée à partir d'un exemple concret : le parc naturel transfrontalier de la Nagelfluhkette (Allemagne / Autriche). Cette étude montre la nécessité et les opportunités d'une approche «bottom-up» dans le processus de création d'espaces protégés, dans laquelle les acteurs locaux jouent un rôle central.

Les dernières cartes et outils de communication autour du projet et de ses résultats sont en cours de finalisation. En outre, des recommandations stratégiques seront développées autour du projet, et pourraient servir de base à une future discussion sur le sujet au sein de la Convention alpine, notamment pour prendre des décisions pour une meilleure protection de la biodiversité alpine lors de la Conférence alpine de 2022. Il s'agit là de l'objectif stratégique le plus important d'ALPARC, et c'est aussi l'objectif central de la Convention en tant que traité de droit international.



Les espaces à forte protection couvrent une grande partie des Zones Clés pour la Biodiversité (ZCB), mais pas leur totalité. Or, ces zones sont primordiales pour la sauvegarde des espèces et de leurs habitats, et nécessitent une protection élevée.



ENTRETIEN

ALPARC / Alenka Smerkolj,
Secrétaire générale de la Convention alpine
Innsbruck, novembre 2021



La menace qui pèse sur la biodiversité alpine est un fait, mais on parle beaucoup moins de ce sujet que du changement climatique – pourtant la crise est tout aussi grande. ALPARC a souhaité échanger avec la Secrétaire générale de la Convention alpine sur les contributions concrètes que la Convention peut apporter avec ses partenaires à la conservation de la biodiversité.

ALPARC : Quelle opportunité la Convention alpine offre-t-elle en tant que traité international pour la protection de la biodiversité ?

A. Smerkolj : Dans la Convention-cadre, les Parties contractantes se sont engagées il y a maintenant trente ans à « garantir durablement... la diversité, l'originalité et la beauté de la nature et des paysages dans leur ensemble » (Convention alpine, art. 2f). Le protocole Protection de la nature et entretien des paysages décline cette obligation en différentes mesures spécifiques, y compris relatives à

d'autres secteurs comme l'agriculture de montagne, l'aménagement du territoire ou le tourisme. Il reste la référence pour la coopération des pays alpins et avec l'Union européenne en matière de protection de la biodiversité alpine, qui est mise en œuvre à travers des échanges réguliers au niveau technique et politique. Plus récemment, en 2019, la XVe Conférence alpine a instauré le Comité consultatif sur la biodiversité alpine (Alpine Biodiversity Board ABB). Présidé par l'Italie et mettant en commun l'expertise des huit pays et d'organisations

observatrices (dont ALPARC), il a pour mission de formuler une stratégie qui permettra de mieux cibler et renforcer l'action en la matière des différents organes de la Convention alpine.

Enfin, la Convention alpine permet aussi aux Alpes de se faire le porte-parole des régions de montagne dans le monde pour mettre en évidence les enjeux de la biodiversité de montagne.

(→ suite page suivante)

Biodiversité et connectivité écologique



Entretien avec Alenka Smerkolj (suite)

ALPARC : Dans quelle mesure la coopération transnationale entre les Parties contractantes en matière de conservation de la biodiversité est-elle concrète ?

A. Smerkolj : De nombreux échanges d'expérience concrets ont pu être développés au sein des organismes thématiques de la Convention. Par exemple, au sein de la plateforme « Réseau écologique », coordonnée au niveau technique par ALPARC, dix Régions pilotes de la Convention alpine pour la connectivité écologique ont été désignées. Englobant de larges territoires autour d'espaces protégés, elles ont bénéficié pendant plusieurs années des expériences réciproques, d'un suivi et d'une reconnaissance de leur engagement. En matière de gestion de la faune sauvage, le groupe de travail Grands carnivores, ongulés sauvages et société de la Convention alpine (WISO) fournit une plate-forme pour la recherche de solutions, par exemple pour la prévention des dommages causés par les grands carnivores, dans une approche dépassionnée et intégrant toutes les parties prenantes.

Ces activités sont complétées par des projets ponctuels comme Econnect, ALPBIONET2030 ou actuellement OpenSpaceAlps (réalisés dans le cadre du programme Interreg Espace alpin avec ALPARC comme chef de file ou partenaire), portés par des partenariats transnationaux spécifiques et dont les résultats ont vocation à être mis en œuvre sur tout le territoire alpin.

ALPARC : Quels sont les objectifs de la Convention alpine en ce qui concerne la compatibilité de la protection de la biodiversité et du développement durable des régions rurales au cours des 30 prochaines années ?

A. Smerkolj : Le Système alpin d'objectifs climat 2050 définit quatre objectifs à cet horizon en matière d'écosystèmes et de biodiversité : un arrêt de la perte des espèces de flore et faune et des habitats ; un système alpin d'espaces protégés renforcé et résilient ; le maintien et la restauration des services écosystémiques alpins ; et une connectivité écologique alpine renforcée. Nombre d'objectifs climat dans d'autres secteurs contribuent aussi directement à la conservation des écosystèmes et de la biodiversité, et les travaux de l'ABB vont permettre de les spécifier davantage.

Je citerais également la Déclaration de la XVI^e Conférence alpine sur la gestion intégrée et durable de l'eau dans les Alpes, qui souligne ses enjeux tant en termes de biodiversité que d'adaptation au changement climatique. Le pastoralisme est également une activité importante à la fois du point de vue du développement rural et de la biodiversité. Dans les années à venir, la Convention alpine abordera ses thématiques selon l'angle de la qualité de vie : la recherche de bénéfices tant pour les écosystèmes que pour les habitants sera au premier plan.

ALPARC : Comment la Convention peut-elle contribuer à mieux communiquer le problème de la perte de la biodiversité et la nécessité d'une utilisation durable des ressources naturelles ?

A. Smerkolj : Il est important à ce sujet que les régions de montagne du monde parlent d'une seule voix pour mieux faire connaître la richesse et la vulnérabilité de la biodiversité de montagne. C'est l'objet de la Déclaration sur la protection de la biodiversité de montagne et sa promotion au niveau international adoptée par la XVI^e Conférence alpine, que les Parties contractantes se doivent de porter dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique et de la définition du nouveau cadre mondial pour la biodiversité pour l'après 2020. En tant qu'organisation gouvernementale internationale, la Convention alpine est bien placée pour formuler ces messages et les partager avec les Carpates, les Andes, l'Hindu Kush Himalaya et d'autres régions de montagne.

Les secrétariats de la Convention alpine, de la Convention des Carpates et de la Convention sur la diversité biologique sont liés au sein d'un mémorandum de coopération. Nous nous employons actuellement à sa mise à jour, afin de créer de nouvelles occasions communes de mise en valeur de la biodiversité de montagne et des actions nécessaires.

ALPARC : Dans quels domaines de la Convention voyez-vous des initiatives de la population pour concilier les aspects écologiques et économiques de la région alpine ?

A. Smerkolj : Les Alpes ont de nombreux atouts en mains pour le développement d'une véritable économie verte. Un des domaines à fort potentiel est celui de l'agriculture de montagne. Différentes personnes et compétences complémentaires peuvent se rassembler pour constituer des chaînes de valeur régionales mettant en valeur l'agriculture biologique, par exemple par le biais de marques territoriales, tout en préservant, voire renforçant la biodiversité des Alpes. Le groupe de travail Agriculture et sylviculture de montagne ainsi que le groupe d'action 6 de la SUERA ont déjà rassemblé des données utiles en la matière et la Convention continuera à œuvrer pour améliorer les conditions-cadre et encourager la transmission des savoir-faire.

Concernant les villes des Alpes, qui sont l'objet du 9^e Rapport sur l'état des Alpes en cours de préparation, je voudrais citer le champ d'action de l'économie non marchande et en particulier les potagers urbains : ils bénéficient à la biodiversité, réduisent la formation d'îlots de chaleur et renforcent le lien social : un bon point pour la qualité de vie dans les Alpes.

ALPARC : Comment la Convention peut-elle promouvoir « l'éducation à l'environnement » sur les thèmes de la biodiversité et protection du climat ?

A. Smerkolj : L'éducation est un levier essentiel de la protection de la biodiversité et du climat. Pour atteindre les jeunes et le grand public en général, la Convention alpine a besoin des relais multiplicateurs spécialisés que sont le corps enseignant, les accompagnateurs et accompagnatrices en montagne et bien entendu les espaces protégés. Il nous faut coopérer avec eux pour « traduire » les travaux de la Convention d'une manière qui touche la population des Alpes et les touristes, et leur permette de s'approprier ses objectifs et d'adopter les comportements requis.

Pouvoir s'appuyer sur un réseau de professionnels de l'éducation à l'environnement et d'établissements scolaires à l'échelle de toutes les Alpes serait un atout pour renforcer cette action. Je souhaite fortement qu'une suite puisse être donnée dans un avenir proche aux résultats en la matière du projet YOUALPS, conduit récemment avec ALPARC comme chef de file.

ALPARC : Quel est votre souhait pour le travail des aires protégées au sein de la Convention ?

A. Smerkolj : Les espaces protégés occupent une place privilégiée dans le paysage alpin. D'une part, ils forment le cœur du réseau écologique des Alpes, et il convient de renforcer leur connectivité, en transférant de manière proactive leur expérience et leurs connaissances vers les zones d'intervention stratégique et les zones de restauration prioritaires qui les entourent (identifiées dans le cadre du projet ALPBIONET2030). La connectivité écologique, visée à l'article 12 du Protocole Protection de la nature et entretien des paysages, est au cœur des missions et des actions d'ALPARC depuis la création du réseau par la France il y a 25 ans et il est essentiel que notre étroite coopération en la matière se poursuive.

D'autre part, les équipes des espaces protégés sont au contact du terrain et les premières ambassadrices de la biodiversité de montagne auprès des administrations locales, des habitants et habitantes, des acteurs et actrices économiques, et des touristes. La Convention alpine compte sur vous pour, sans perdre de vue l'objectif principal de la préservation de la biodiversité, en mettre en évidence les co-bénéfices en termes de durabilité et de qualité de vie. Merci pour votre engagement !

A X E T H E M A T I Q U E

Développement régional et qualité de vie



Les Alpes sont un espace naturel et vivant où vivent plus de 14 millions de personnes et où de nombreux visiteurs du monde entier viennent se détendre chaque année. Afin de garantir une économie dynamique et une qualité de vie élevée, mais aussi de préserver les zones de loisirs sensibles, des mesures de développement régional appropriées doivent être mises en œuvre, en coordination avec les parties prenantes locales.

Les espaces protégés peuvent jouer un rôle clé au niveau local et régional, pour faire en sorte que le développement régional tienne compte de la conservation de la biodiversité et d'autres aspects du développement durable. En outre, ils peuvent enrichir les zones rurales en enclenchant de nouvelles dynamiques encourageant les gens à développer des initiatives innovantes.

En 2021, cette thématique a été principalement abordée dans le cadre des échanges au sein du groupe de travail permanent d'ALPARC.

HEALPS²

Le pouvoir de guérison des Alpes



Les ressources alpines comme moyens thérapeutiques

Les aérosols des chutes d'eau, le microbiome des alpages et l'air frais ont un impact mesurable sur la santé humaine. Le projet Interreg Espace alpin HEALPS² vise à améliorer les conditions-cadres pour la valorisation des ressources curatives alpines, et à présenter les possibilités d'innovation aux régions isolées.

Depuis l'Empire romain, l'eau thermale est une ressource alpine utilisée et recommandée pour le soin du corps et de l'esprit. Aujourd'hui, une part croissante de la population s'intéresse aux offres touristiques innovantes en matière de santé et de bien-être, afin de garder forme et vitalité. Le consortium de partenaires lié au projet se compose de nombreux acteurs déjà actifs dans ce domaine, comme par exemple l'université privée médicale Paracelsus de Salzbourg, pionnière dans la recherche clinique sur diverses ressources alpines curatives telles que les chutes d'eau, le microbiome ou les produits laitiers. Il a par exemple été prouvé que l'asthme se trouvait significativement réduit chez les patients ayant passé des séjours répétés près de certaines chutes d'eau. En outre, des études cliniques ont mis en évidence une corrélation positive entre des vacances dans les Alpes et la qualité des relations chez les couples âgés de 50 à 65 ans.

Ces résultats concrets offrent un potentiel considérable aux régions alpines, qui peuvent utiliser différentes ressources locales pour développer de nouveaux produits touristiques. En ce sens, même les régions isolées souffrant d'un exode rural et d'un faible pouvoir économique peuvent développer des chaînes de valeur locales qui apportent une valeur ajoutée à la région. Il convient donc de développer des produits innovants et de renforcer ou maintenir le dynamisme des entreprises existantes. Dans un même temps, il est également essentiel de garantir la résilience de ces ressources alpines et des écosystèmes qui les entourent.

Différents espaces protégés tels que les parcs de l'Ossola et la biosphère de Val Müstair participent à ce projet, pour tester et mettre en œuvre de nouvelles activités sur leurs territoires. Les parcs de l'Ossola ont ainsi lancé une nouvelle coopération entre guides de montagne et psychologues, pour offrir aux personnes intéressées la possibilité d'expérimenter la nature de façon originale, encadrées par des coachs professionnels.

La conférence internationale «Le pouvoir de guérison des Alpes», qui s'est tenue les 8 et 9 octobre 2021, a été l'occasion de récolter de nombreuses informations inspirantes sur le potentiel des ressources curatives alpines, et de discuter du développement d'un tourisme de santé basé sur la nature comme moyen de sortir de la crise.

ALPARC est responsable du WPT3 pour le développement d'une stratégie alpine et la planification de la gouvernance, et est cofinancé par le fonds FEDER et le BMU.



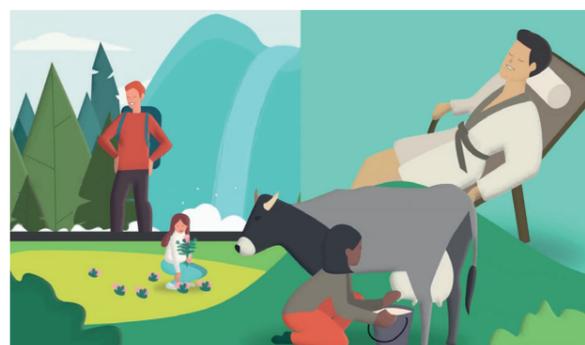
Projet en chiffres

Partenaires	11
Observateurs	18
Livrables	4
Budget total	2 169 952,65 €



Plus d'informations

- <https://healing-alps.eu>
- Vidéo de présentation du projet →



© Agentur Salic - David Wedenig

Développement régional et qualité de vie

Be Part of the Mountain



Des actions de sensibilisation à la nature toujours plus nombreuses

Lancée en 2018 sous la coordination d'ALPARC, la campagne internationale de sensibilisation aux enjeux environnementaux dans la pratique des sports de plein air «Be Part of the Mountain», continue de croître sur tout l'arc alpin. En 2021, de nouveaux espaces protégés ont rejoint l'initiative, et les différents signataires de la charte liée à ce projet ont poursuivi leurs actions de communication à travers tout le territoire, malgré un contexte rendant l'organisation d'actions éducatives difficile.

Sur base de l'identité graphique du projet, le Parc national de la Vanoise (France) a par exemple élaboré un nouvel outil interactif se présentant sous forme de totem, et créé avec le concours d'une ambassadrice locale de l'initiative. En Suisse, le site Jungfrau-Aletsch-Bietschhorn, inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO, a mené plusieurs actions éducatives, à la fois auprès des jeunes et des enseignants. Les espaces protégés de l'Ossola (Italie) ont eux choisi les réseaux sociaux pour sensibiliser le plus grand nombre au respect de la biodiversité lors de la pratique de sports de montagne. Par ailleurs, en novembre 2021, ALPARC a présenté les objectifs de la campagne à une large audience lors d'une rencontre en ligne coorganisée par la CIPRA et Alliance dans les Alpes.



© Parc national de la Vanoise

Atelier de travail

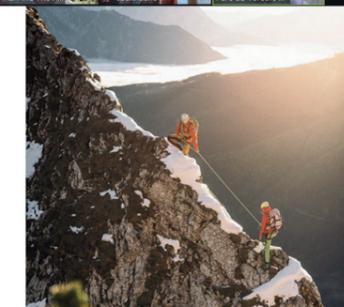
Echanges du groupe de travail permanent sur le développement durable



- ✓ **sport climbing & via ferrata**
 - Infrastructure is defined
 - no new areas
 - literature

- ✓ **Alpine climbing**
 - prohibited areas
 - Literature
 - guides as partners

- to be solved**
 - involving local climbing community
 - how to handle fixed ropes and summit crosses



Le 18 juin a eu lieu le deuxième échange en ligne du groupe de travail permanent d'ALPARC dédié au développement régional durable dans les Alpes. Au cœur des échanges, le constat que les espaces protégés alpins font face à des flux toujours plus importants de visiteurs, entraînant la nécessité de prendre des mesures adéquates pour les orienter.

Ainsi, les espaces protégés situés à proximité de grandes agglomérations ont connu une forte affluence suite à la pandémie, et ont été confrontés à des problèmes inconnus auparavant. Certains d'entre eux, comme le parc national du Gesäuse (Autriche) ou le parc naturel de la Nagelfluhkette (Allemagne), ont pu développer avec succès des activités de guidage des visiteurs, en misant par exemple sur des contenus pédagogiques numériques pour informer et sensibiliser les personnes ciblées. Un projet a aussi été lancé dans le parc national du Triglav (Slovénie), avec pour but de coopérer avec des portails d'activités de plein air, afin de signaler les zones sensibles et de mettre les contenus à disposition en ligne et hors ligne.

L'objectif de la démarche est d'offrir aux visiteurs un accès plus facile aux informations et de les informer de manière adéquate sur les zones protégées présentes sur l'ensemble du territoire. Parmi les défis concrets à relever, on compte les mesures d'orientation pour les activités sportives telles que l'escalade, le canyoning ou le rafting, mais aussi les mesures relatives à l'accès aux pâturages utilisés comme aires de jeux pour chiens ou comme aires de pique-nique. Ces sujets étant plus que jamais d'actualité, le groupe de travail continuera à travailler sur cette thématique l'année prochaine.



8 Pays Allemagne, Autriche, France, Italie, Liechtenstein, Monaco, Slovénie, Suisse.

13 Parcs nationaux

>1000
Espaces protégés de plus de 100 ha

16,1 Millions d'habitants (2020)

190.268 km²
Superficie géographique de la Convention alpine

28%
de la superficie de la Convention alpine couverte par les EPA de plus de 100 ha

98 Parcs naturels/régionaux de plus de 100 ha

15 Réserves de Biosphère

10 Géoparc Mondiaux de l'UNESCO

5 Sites Patrimoine Mondial de l'UNESCO

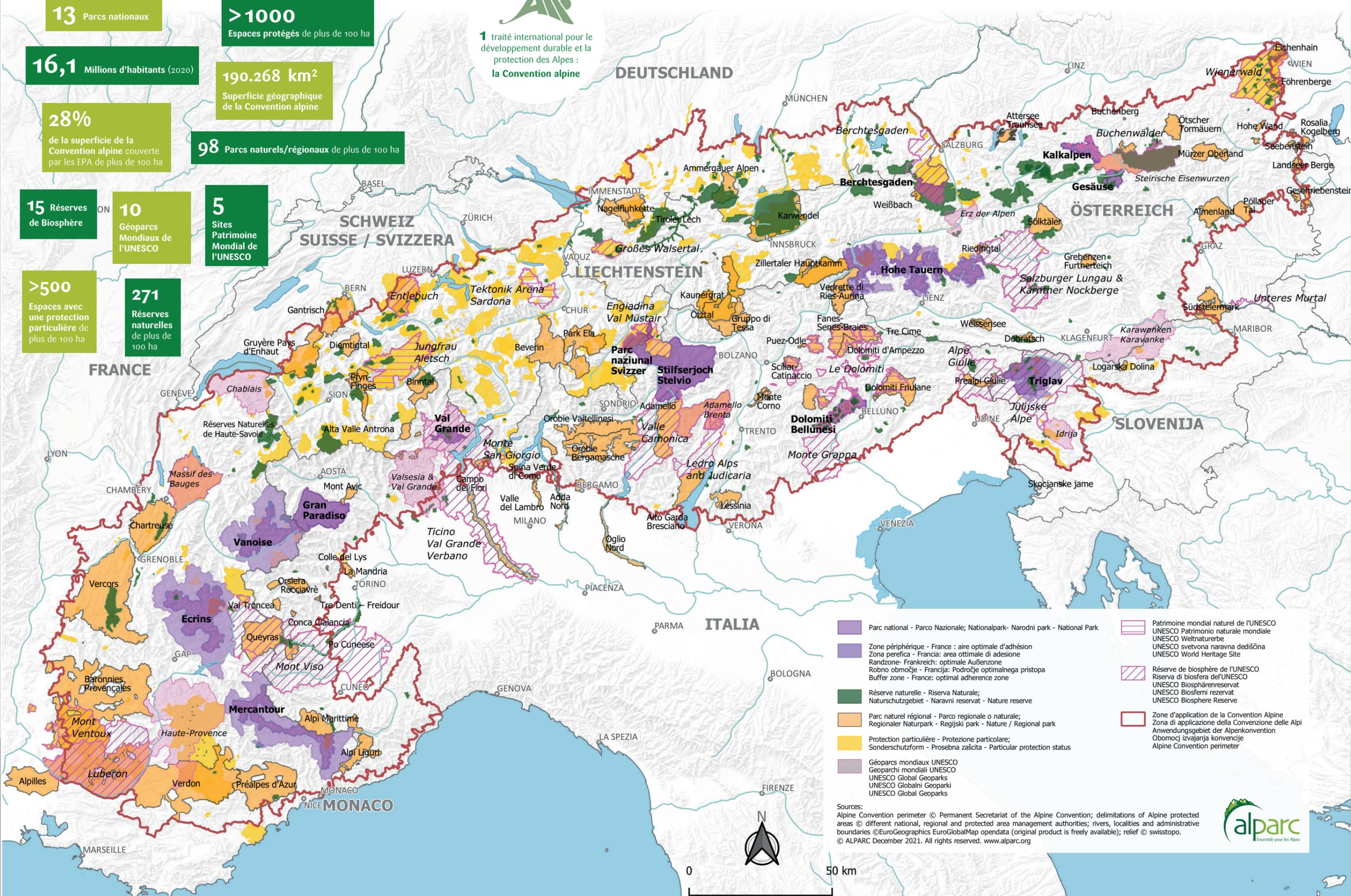
>500
Espaces avec une protection particulière de plus de 100 ha

271
Réserves naturelles de plus de 100 ha

1 traité international pour le développement durable et la protection des Alpes : la **Convention alpine**

Grands espaces protégés des Alpes

Grossflächige Schutzgebiete der Alpen - Grandi aree protette delle Alpi - Zavarovana območja z veliko površino v Alpah



- Parc national - Parco Nazionale; Nationalpark- Narodni park - National Park
- Zone périphérique - France : aire optimale d'adhésion
Zona periferica - Francia: area ottimale di adesione
Randzone - Frankreich: optimale Außenzone
Robno območje - Francija: Področje optimalnega pristopa
Buffer zone - France: optimal adherence zone
- Réserve naturelle - Riserva Naturale;
Naturschutzgebiet - Naravni rezervat - Nature reserve
- Parc naturel régional - Parco regionale o naturale;
Regionaler Naturpark - Regijski park - Nature / Regional park
- Protection particulière - Protezione particolare;
Sonderschutzform - Prosebná zaščita - Particular protection status
- Géoparc mondiali UNESCO
Geoparki mondiali UNESCO
UNESCO Global Geoparks
UNESCO Globalni Geoparki
UNESCO Global Geoparks
- Patrimoine mondial naturel de l'UNESCO
UNESCO Weltnaturerbe
UNESCO svetovna naravna dediščina
UNESCO World Heritage Site
- Réserve de biosphère de l'UNESCO
Riserva di biosfera dell'UNESCO
UNESCO Biosphärenreservat
UNESCO Biosferni rezervat
UNESCO Biosphere Reserve
- Zone d'application de la Convention Alpine
Zona di applicazione della Convenzione delle Alpi
Anwendungsgebiet der Alpenkonvention
Območje izvajanja konvencije
Alpine Convention perimeter

Sources:
Alpine Convention perimeter © Permanent Secretariat of the Alpine Convention; delimitations of Alpine protected areas © different national, regional and protected area management authorities; rivers, localities and administrative boundaries ©EuroGeographics EuroGlobalMap opendata (original product is freely available); relief © swisstopo.
© ALPARC December 2021. All rights reserved. www.alparc.org



EDUCATION

au développement durable dans les Alpes



L'éducation au développement durable (EDD) dans les Alpes vise à sensibiliser les jeunes générations et à leur transmettre des connaissances sur le patrimoine naturel et culturel des Alpes, afin d'améliorer leur compréhension du territoire et de leur donner les moyens de construire leur propre avenir sur ce territoire. Dans ce contexte, l'EDD dans les Alpes promeut le développement de compétences spécifiques telles que la résilience et la confiance en soi, ainsi que des valeurs fortes, telles que la conscience environnementale et l'attachement à la nature, qui sont des conditions clés pour une vie durable dans les régions montagneuses.

Les jeunes doivent donc non seulement apprendre à comprendre et à gérer les défis actuels de leur territoire, mais aussi à anticiper les problèmes futurs auxquels la région pourrait être confrontée. Différentes approches pédagogiques innovantes, menées en collaboration avec les espaces protégés, visent aujourd'hui à impliquer activement les jeunes dans la recherche de solutions participatives. Les Alpes, avec leur extraordinaire biodiversité et leur riche patrimoine culturel, constituent le laboratoire parfait pour développer et renforcer ces activités, en accord avec les mesures de protection de la nature, assurant ainsi la promotion de modes de vie durables.



© Biosphärenpark Nockberge

Education au développement durable dans les Alpes

Les Jeunes au Sommet

Une 7^e édition savoureuse

Forte d'un succès qui ne se dément pas, l'initiative « Les Jeunes au Sommet » a été reconduite en 2021 pour la 7^e année consécutive. A l'heure où le digital prend de plus en plus de place dans nos quotidiens -et ce dès le plus jeune âge- le projet invite les jeunes à se réapproprier leur patrimoine naturel et culturel, et à vivre une expérience collective unique et forte en pleine montagne.



Chaque été depuis 7 ans, à une date commune, de nombreuses sorties sont organisées simultanément à travers les espaces naturels des Alpes et des Carpathes. Cette année, ce sont 36 événements qui se sont tenus dans 9 pays différents, rassemblant ainsi près de 450 jeunes au total. Agés de 5 à 25 ans, les participants ont pris part à 2 jours d'aventure au sommet, passant la nuit en montagne, sous tente, en refuge ou même à la belle étoile. En plus de renouer avec leur environnement, ce projet international été également l'occasion pour ces jeunes de prendre conscience de l'héritage qu'ils partagent avec leurs pays voisins. Un patrimoine commun d'autant plus mis en avant par la thématique de cette édition 2021, qui a donné toute sa saveur au projet.

Quoi de mieux alors pour illustrer ces propos que de cuisiner et déguster ensemble l'une des nombreuses spécialités qui font des Alpes un paradis pour les palais. Ces 8 et 9 juillet, à travers les chaînes des Alpes et des Carpathes, ils étaient donc des dizaines de jeunes à éplucher, couper, peser, mélanger et malaxer des ingrédients en tous genres, avec -sans surprise- un grand nombre de pommes de terre et de fromages !

Local Food

Après une édition 2020 centrée autour des sujets de la faune et du changement climatique, la mouture 2021 a été consacrée à la thématique « local food ». Derrière ces deux simples mots se cachent de nombreux apprentissages possibles, tant sur des perspectives écologiques que culturelles. Ainsi, les jeunes ont été invités à réfléchir aux impacts de notre alimentation et de notre système de production occidental, à l'importance de la biodiversité et des écosystèmes pour l'agriculture, ou encore à l'évolution des techniques d'exploitation aux cours des dernières décennies. Pour aborder ces questions essentielles, les animateurs n'ont pas manqué d'imagination : dégustation à l'aveugle, traite de chèvres, quiz, visite de fromagerie et autres activités ont rythmé ces deux jours en pleine Nature. Avec en toile de fond un objectif : prendre conscience de la dimension écologique et culturelle de nos assiettes, et redonner toute sa valeur à notre alimentation.



© UNESCO Biosphäre Entlebuch

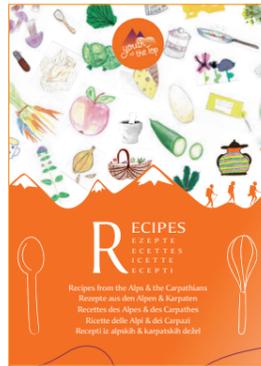


Naturpark Nagelfluhkette
© Theresa Hilber



Naturparks in Südtirol
© Autonome Provinz Bozen - Südtirol

Les Jeunes au Sommet (suite)



Enfin, en lien direct avec cette thématique, chaque groupe a été invité à illustrer une recette locale dans le but d'élaborer un livre de cuisine commun. Feutres et crayons à la main, de nombreux jeunes ont participé au projet, permettant ainsi de réunir les recettes de 26 spécialités locales toutes plus appétissantes les unes que les autres. Toutes ces réalisations ont été rassemblées dans un livre de recettes multilingue édité par

ALPARC et désormais accessible en ligne par tous. Les jeunes artistes en herbe, eux, se sont chacun vu offrir un exemplaire imprimé de l'ouvrage, souvenir de ces deux jours uniques passés au sommet.

La 7^e édition de l'initiative Les Jeunes au Sommet a été conduite grâce au soutien financier du BMU et de la Principauté de Monaco.



Projet en chiffres

7 ^e	édition
36	événements locaux
9	pays
2	jours d'aventure
450	jeunes participants
1	livre de recettes international
26	spécialités locales illustrées



Plus d'informations

www.youth-at-the-top.org



Groupe de travail permanent sur l'éducation au développement durable dans les Alpes

La pandémie a entraîné une forte limitation des activités éducatives scolaires dans plus de 180 pays. De nombreux espaces protégés ont également dû suspendre ou réduire leurs activités éducatives pendant plusieurs semaines voire mois, et ce y compris pour les activités de plein air. Beaucoup d'activités extérieures ne pouvant pas être menées comme avant, de nombreux espaces protégés ont profité de ce temps pour développer des approches innovantes, notamment en faisant appel aux formats numériques.

Le groupe de travail permanent a donc discuté de ces nouvelles idées, et de ces nouveaux formats développés et mis en œuvre dans les espaces protégés pour répondre à la situation sanitaire. Le parc naturel de la Nagelfluhkette a par exemple élaboré de nouveaux contenus pour son école numérique, tandis que le parc national de Berchtesgaden a poursuivi la mise en œuvre d'un concept de stands éducatifs mobiles.

Toutes ces nouvelles idées et ces nouveaux formats ont été rassemblés dans un recueil disponible en ligne.



Services aux membres

Services aux membres

Mémorial Danilo Re

Une 26^e édition attendue comme jamais

Le traditionnel Mémorial Danilo Re est l'un des événements les plus fédérateurs organisés par le réseau. A cette occasion, gardes-moniteurs et personnels des espaces protégés des Alpes se réunissent chaque année pour quatre jours de compétition amicale, de travail et de festivités. La 26^e édition aurait dû se tenir en janvier 2021 dans le Parc National des Ecrins (France). Malheureusement, la situation sanitaire que l'on connaît a contraint à l'annulation de cet événement. Une première depuis l'existence de ce rassemblement. Quelques mois plus tard cependant, le parc a pu accueillir les célébrations du 25^e anniversaire d'ALPARC. Une belle revanche (voir P.19)!



Nationalpark Hohe Tauern
© F. Reifmüller



© Landschaftspark Binnatal

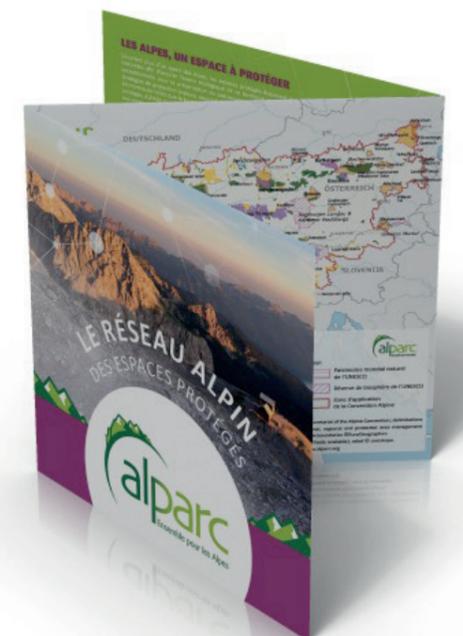
Quant au Mémorial Danilo Re, la 26^e édition se tiendra finalement du 27 au 30 janvier 2022, dans le Parc naturel de la Vallée de Binn, en Suisse, en coopération avec leurs voisins d'Aletsch et de Goms. Frontalier du parc naturel italien de l'Alpe Veglia-Alpe Devero dans le Piémont, le parc est naturellement tourné vers la coopération internationale depuis de nombreuses années. L'année 2021 a donc été l'occasion de préparer des retrouvailles hivernales très attendues après deux ans de vidéoconférences et réunions virtuelles en tous genres. En plus des compétitions sportives (slalom, ski de randonnée, ski de fond et tir), le programme prévoit comme chaque année un séminaire dédié aux gardes-moniteurs, organisé par ALPARC.

Communication

Pour une meilleure visibilité et des échanges renforcés

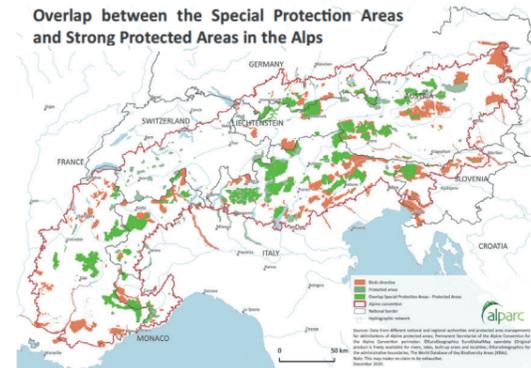
Côté communication, 2021 a été l'occasion de continuer la mue initiée en 2019 avec la refonte du site internet. Cette année, c'est une partie des supports imprimés qui a bénéficié d'un coup de jeune, avec notamment la sortie d'un nouveau flyer. La newsletter n'a pas été en reste, avec l'adoption d'un nouvel outil de conception et d'un design revisité. La réflexion autour de ces publications a aussi été l'occasion d'offrir plus de profondeur à l'identité graphique d'ALPARC, en adoptant une couleur additionnelle aux verts traditionnellement utilisés. Le mauve choisi rappelle les origines de l'organisation qui fut longtemps hébergée au sein du Parc National des Ecrins (France). L'ensemble de ce travail a pour but d'améliorer la visibilité du réseau auprès des partenaires et financeurs existants ou potentiels.

Autre chantier en cours, celui de la communication interne au réseau, avec le souhait de renforcer et faciliter les échanges entre membres. Une enquête a ainsi été lancée afin d'évaluer l'intérêt pour une newsletter interne qui ne serait destinée qu'aux espaces protégés alpins et permettrait ainsi d'aborder des sujets plus spécialisés. Sans surprise, la consultation a mis en lumière un écart important dans la circulation de l'information au sein de chaque pays versus à l'international. Les participants à l'enquête se sont tous dit intéressés par la création d'un support de communication dédié uniquement au réseau. Le lancement de cette newsletter interne devrait avoir lieu début 2022.



Système d'Information Géographique (SIG) des Espaces Protégés Alpains

Le Système d'Information Géographique d'ALPARC constitue un outil essentiel pour recueillir, traiter, analyser, gérer et présenter les données spatiales des Espaces Protégés Alpains. L'actualisation permanente de ces données et l'intégration de nouvelles sources d'informations permet d'effectuer de nombreuses analyses spatiales et de les illustrer par des cartes et des statistiques.



Ces compilations et croisements d'informations ont donné lieu à l'élaboration d'une collection de cartes thématiques couvrant le périmètre de la SUERA, et de façon plus détaillée celui de la Convention alpine. L'un des grands enjeux de ce travail de cartographie est de trouver des moyens d'exprimer les dynamiques et évolutions au sein des Alpes.

Le SIG d'ALPARC intègre bien sûr les données spatiales des Espaces Protégés Alpains. Pour le diagnostic territorial, les informations intégrées concernent l'utilisation du sol, l'altitude, l'urbanisation, la démographie et la connectivité écologique. D'autres classifications de protection d'espaces protégés (ex: espaces NATURA2000 et Réseau Émeraude) ont également été intégrées au cours de la conduite de différentes analyses.

Dans le cadre d'une amélioration constante du SIG, des mises à jour et de nouvelles recherches d'informations pertinentes sur les Espaces Protégés Alpains sont réalisées régulièrement. Ces données sont une source d'informations essentielle pour l'élaboration de cartes, qui servent notamment à des analyses spécifiques dans le cadre des différents projets développés par ALPARC, et aident à la prise de décision.

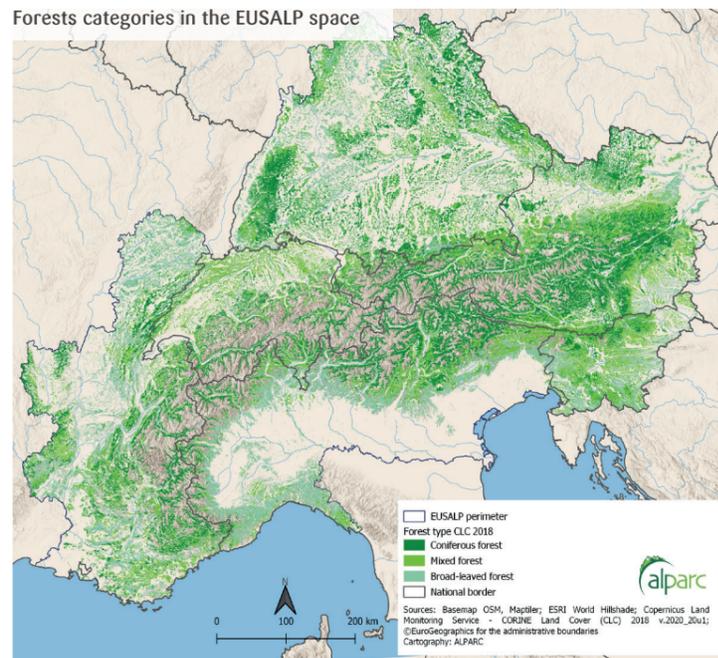
Networking

ALPARC, la Convention alpine et la SUERA

En 2021, la crise de la Covid-19 a de nouveau empêché la tenue de nombreux événements, tant pour la Convention alpine que pour la SUERA. ALPARC a toutefois participé à plusieurs réunions en ligne au cours de l'année, dans la mesure de ses possibilités et de ses domaines de compétences.

Notre organisation a également contribué à de nombreux travaux, notamment sur des thèmes liés à la biodiversité, mais aussi à l'éducation à l'environnement. Nous avons ainsi pu mettre à disposition des deux structures un certain nombre d'informations issues nos travaux (résultats de projets européens, connaissances spécifiques en gestion des espaces protégés, projections de l'évolution possible du réseau d'espaces protégés, contacts de partenaires et de personnes intéressées par des projets, ou encore conception de cartes, notamment pour le groupe de la SUERA sur la biodiversité et la forêt).

ALPARC continuera à s'engager auprès de la Convention alpine notamment dans les groupes de travail «Aménagement du territoire» et «Biodiversité», et bien sûr, comme depuis 25 ans, dans le Comité permanent. Nous participerons également aux différentes actions menées par la Convention. Concernant la SUERA, ALPARC restera actif dans le groupe d'action «Infrastructures vertes».



Vie de l'organisation

25 ans de coopération internationale, un anniversaire qui se fête !



Officiellement créé en 1995, dans le cadre de la mise en œuvre du protocole 12 de la Convention alpine*, le réseau a fêté ses 25 ans en 2020. Malheureusement, le contexte sanitaire n'a pas permis de célébrations cette année-là. C'est donc en septembre 2021 que ce sont finalement tenues les festivités, pour des retrouvailles d'autant plus attendues.

Le cœur à la fête...

Du 16 au 19 septembre 2021, quelques 60 représentants d'espaces protégés se sont réunis pour célébrer ensemble 25 ans d'une coopération internationale plus que jamais indispensable. Venus de tous les pays alpins, ils ont été chaleureusement accueillis par le Parc national des Ecrins (France), berceau d'ALPARC dont il a longuement accueilli les bureaux. Représentants institutionnels et amis du réseau faisaient également partis des invités. Ainsi, Alenka Smerkolj, Secrétaire générale de la Convention alpine et Isabelle Paillet, Point focal français de la Convention, ont fait tout spécialement le déplacement, rappelant le lien unique et fort qui unit ALPARC et la Convention alpine. Au programme de ces trois jours : buffets alpins, excursions et discussions enrichissantes. Les participants ont ainsi eu loisir de découvrir les paysages magnifiques du parc tout en échangeant avec amis et collègues.

... et l'esprit toujours au travail !

Si 25 ans de coopération internationale sont évidemment objet de réjouissances, le travail qu'il reste à accomplir, lui, ne fait de doute pour personne. C'est pourquoi une matinée entière a été exclusivement consacrée aux ateliers de travail. Dans un premier temps, divers intervenants ont souligné les défis actuels des espaces protégés en tant qu'acteurs clés des stratégies d'atténuation et d'adaptation face au changement climatique et à la perte de biodiversité. Par la suite, un second atelier a été l'occasion de présenter le projet Interreg HEALPS2 (voir P.10) ainsi que les défis et opportunités liés au tourisme de santé dans les espaces protégés alpins.

Par ailleurs, la venue de Mme Bérangère Abba, Secrétaire d'Etat à la Biodiversité, a permis à une délégation officielle d'ALPARC et à la Secrétaire Générale de la Convention alpine de s'entretenir sur les



Un peu d'histoire...

- 1995** Mise en application de la Convention alpine et fondation d'ALPARC pendant la 1^{ère} Conférence Internationale des Espaces Protégés Alpains organisée par le Parc national des Ecrins (FR).
- 2006** Le personnel d'ALPARC est rattaché au Secrétariat permanent de la Convention alpine, sous l'appellation « Task Force Espaces Protégés ».
- 2013** En janvier ALPARC se détache de l'unité de coordination du Secrétariat Permanent de la Convention alpine et devient une association représentant une organisation internationale. En février l'association ALPARC et la Convention alpine signent un «Memorandum of Cooperation» (MoC) en vue de faciliter la coopération entre les deux organisations et bénéficier de possibles synergies.
- 2019** Le 11 avril est officiellement fondée la nouvelle plateforme régionale du Réseau Alpin « ALPARC CENTR'ALPS » au Parc Naturel Nagelfluhkette (Balderschwang, DE) afin d'assurer une présence régionale et la proximité du réseau.
- 2020** ALPARC a 25 ans !

Au cours de ses 25 ans d'existence,

ALPARC a initié et coordonné de nombreux projets parmi lesquels: ECONNECT, ALPBIONET2030, ALPENCOM, YourAlps, Les Jeunes au Sommet ou encore des projets autour de la gestion de flux de visiteurs et d'un développement régional innovant. Le réseau est également à l'origine de l'exposition «Montagnes Mythiques». Il a coordonné la plateforme «Réseau Ecologique Alpin» de la Convention alpine et a contribué à la création d'un réseau d'espaces protégés dans les Carpates (CNPA).

questions les plus urgentes en matière de protection de la biodiversité. Lors de cet échange, il a été rappelé que ce n'est qu'ensemble et écologiquement interconnectés que les espaces protégés auront le potentiel nécessaire à la conservation du patrimoine naturel des Alpes. Cette rencontre officielle a ainsi été l'occasion de porter la voix du réseau jusqu'aux plus hautes sphères de l'Etat français.

* Protection de la nature et entretien des paysages

Vie de l'organisation



ALPARC CENTR'ALPS – un début d'activité

En pleine crise sanitaire, l'année fut à nouveau difficile pour le lancement de cette nouvelle activité. Toutefois, ALPARC CENTR'ALPS a pu organiser son Assemblée Générale qui – tout comme celle d'ALPARC – s'est tenue de manière virtuelle. Un premier projet, financé par le Ministère allemand de l'environnement, a également pu être lancé. Ce dernier a comme objectif une meilleure connaissance de cet espace alpin au centre du massif englobant la Bavière, les cantons de la Suisse orientale, le Liechtenstein, le Vorarlberg, le Tyrol, Salzbourg, le Tyrol du Sud (Italie), et la Haute Autriche. Ces régions avaient fait part de leur souhait de monter un réseau régional transfrontalier permettant aussi l'intégration de petites structures de protection spatiale, ce qui a amené en 2019 à créer la plateforme régionale d'ALPARC – ALPARC CENTR'ALPS.



© Guido Plassmann



© Naturpark Nagelfluhkette

Ce premier projet s'inscrit donc dans le cadre de la stratégie de coopération régionale des zones protégées d'ALPARC, permettant également l'inclusion de structures plus petites (sites NATURA 2000, gestionnaires de territoires pour des projets de conservation...). L'objectif est de structurer la coopération et de traiter concrètement des thèmes communs liés à la protection de la biodiversité et au changement climatique.

ALPARC CENTR'ALPS a également recruté une personne chargée de coordonner l'action de cette plateforme régionale et d'échanger en permanence avec les parcs membres et les autres partenaires.

Budget et bilan 2021, perspectives

Sur le plan budgétaire, l'année 2021 a été à nouveau marquée par la pandémie. En effet, de nombreuses actions n'ont pas pu être menées et moins de projets ont pu être initiés, du fait de l'absence de perspectives de mise en œuvre.

Les financements du programme d'ALPARC, assurés notamment par la France (Ministère de la Transition Ecologique, ANCT et Région Auvergne-Rhône-Alpes), Monaco et la Suisse, ont permis de continuer la coordination et l'animation générale du réseau, et de réaliser les activités présentées dans ce rapport.

L'Allemagne a assuré un soutien continu sur les projets en cours, notamment pour le projet « Alpine Parks 2030 », le projet « Les Jeunes au Sommet 2021 », et les deux projets INTERREG HEALPS2 et OpenSpaceAlps. Pour ces deux derniers projets, les financements européens du FEDER ont permis de compléter financièrement un bilan équilibré, malgré une équipe fortement réduite et une situation pandémique qui impacte durablement les activités à l'international.

La mobilisation d'autres Etats alpins n'ayant pas encore contribué aux activités et au réseau ALPARC n'a pas pu se

réaliser comme projeté, en raison des difficultés persistantes à organiser des réunions en présentiel et à la limitation des déplacements. La diversification des recettes et une répartition plus égalitaire de soutien à ALPARC entre les différents pays de la Convention alpine reste néanmoins un objectif phare pour les prochaines années.

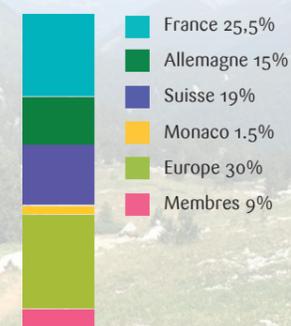
L'Assemblée Générale 2021 d'ALPARC a été menée conformément au règlement et pour la première fois en ligne. Au cours de cette dernière, les membres d'ALPARC ont approuvé les différents rapports financiers et d'action, contrôlés au préalable par les instances officielles, conformément à la loi française (Commissaire aux Comptes).

Le budget 2021 se termine sur un résultat positif dû à des coûts réduits pendant la pandémie. Les moyens sont en cours de réinvestissement sur des projets ayant pris du retard du fait de la crise sanitaire. Malgré la pandémie, ALPARC a de nouveau pu éviter tout recours au travail partiel et à la demande de subventions complémentaires liées à la crise. Tout au long de l'année, les agents d'ALPARC ont réparti leurs temps entre présence au bureau et télétravail, en fonction des évolutions de la situation sanitaire.

Dépenses 2021



Recettes 2021



Nouveaux membres

La force d'un réseau se mesure bien souvent à l'implication de ses membres et c'est pourquoi le réseau ALPARC est heureux de compter toujours plus d'espaces protégés désireux de s'investir dans la coopération internationale. Après le parc naturel Oberland en 2020, le réseau compte un tout nouvel adhérent autrichien avec le parc naturel et géoparc Styrian Eisenwurzen. Par ailleurs, le parc naturel Weißbach a réintégré activement le réseau de membres.

Natur- und Geopark Steirische Eisenwurzen



Situé en Haute-Styrie, le parc s'étend sur une superficie de quelques 58 600 ha. La zone acquiert le statut de parc naturel en 1996. En 2002 elle est acquiert également celui de géoparc européen et en 2004, le parc devient membre du réseau «Global Geopark» sous l'égide de l'UNESCO. En 2015, il est reconnu comme un «Géoparc mondial de l'UNESCO» dans le cadre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Parmi les paysages qui le composent, on compte notamment plusieurs vallées fluviales et leurs forêts alluviales, des habitats de montagne (alpages, champs de roches et d'éboulis), des forêts mixtes avec une prédominance de hêtres, mais aussi des prairies, des pâturages et de nombreux vergers. De par sa localisation au cœur des Alpes calcaires du nord et ses richesses géologiques, le parc offre une plongée sans pareil dans l'histoire de la Terre, notamment dans l'ère mésozoïque avec la formation des Alpes au crétacé.

En rejoignant le réseau ALPARC au printemps 2021, le parc a exprimé le souhait de contribuer au renforcement de la coopération internationale entre les Espaces Protégés Alpins, offrant -entre autres- son expertise en tant que Géoparc mondial de l'UNESCO et chef de file de divers projets européens.



© Natur- und Geopark Steirische Eisenwurzen

Naturpark Weißbach



Sous l'impulsion de sa nouvelle direction, le parc naturel Weißbach a réintégré activement le réseau des membres d'ALPARC, avec la volonté de s'investir à nouveau dans les échanges et projets communs. Particulièrement impliqué sur les questions d'éducation au développement durable, le parc a ainsi participé à la 7^e édition des Jeunes au Sommet (voir P.15) ainsi qu'au dernier atelier de travail sur le développement régional mené par ALPARC (voir P.11).

Créé en 2007, ce parc autrichien de 2 778 ha se situe dans la région de Salzbourg et est voisin du parc national de Berchtesgaden (Allemagne). En plus du monument naturel des gorges de Seisenberg, plusieurs éléments paysagers distinguent la zone qui abrite de nombreuses espèces rares de faune et de flore. Les alpages, exploités depuis plus de 600 ans, ont permis le développement de produits locaux de qualité et d'offres touristiques durables. Les forêts couvrent, elles, les trois quarts du territoire et sont par conséquent au centre d'importants projets menés par le parc.

ALPARC se réjouit de (re)travailler avec ces espaces protégés pour renforcer toujours davantage la coopération internationale dans l'aire alpine. Le réseau totalise aujourd'hui 51 membres représentant 60 espaces protégés à travers les 8 pays alpins.

Zoom sur les Géoparcs

Les Géoparcs mondiaux de l'UNESCO offrent une reconnaissance internationale aux sites qui mettent en avant l'importance du patrimoine géologique de la Terre et s'engage activement à sa protection auprès des communautés locales.



Les Géoparcs en chiffres

169 géoparcs mondiaux UNESCO répartis dans

44 pays dont :

10 dans le périmètre de la Convention alpine

- Natur- und Geopark Steirische Eisenwurzen (Autriche)
- Ore of the Alps (Autriche)
- Karavanke (Autriche/Slovénie)
- Géoparc des Bauges (France)
- Parc naturel régional du Luberon (France)
- Réserve naturelle géologique de Haute-Provence (France)
- Géoparc du Chablais (France)
- Parco naturale Adamello Brenta (Italie)
- Geoparco della Valsesia e della Val Grande (Italie)
- Idrija (Slovénie)

Réévaluation du statut tous les 4 ans.



© Naturpark Weißbach

Vie de l'organisation

Organisation du réseau - Membres du réseau

France (12)

- Parc national de la Vanoise
- Parc national du Mercantour
- Parc national des Ecrins
- Parc naturel régional de Chartreuse
- Parc naturel régional du Massif des Bauges
- Parc naturel régional des Baronnies provençales
- Parc naturel régional du Vercors
- Parc naturel régional Préalpes d'Azur

Asters - Conservatoire d'espaces naturels Haute-Savoie:

- Sixt-Passy
- Passy
- Contamines-Montjoie
- Massif des Aiguilles Rouges
- Delta de la Dranse
- Bout du Lac d'Annecy
- Roc de Chère
- Carlavayron
- Vallon de Bérard

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Région Auvergne Rhône-Alpes

Parc naturel régional du Queyras

Slovénie (3)

- Triglavski narodni park
- Park Škocjanske jame
- Krajinski Park Logarska dolina

Liechtenstein (1)

Amt für Umwelt

Italie (13)

- Parco nazionale Gran Paradiso
- Parco nazionale dello Stelvio
- Ente di gestione Aree protette delle Alpi Marittime
 - Parco naturale Alpi Marittime
 - Parco naturale del Marguareis
- Parco naturale Dolomiti Friulane
- Parco naturale Orobie Valtellinesi
- Parco naturale Prealpi Giulie
- Parco naturale Adamello Brenta
- Parco naturale Mont Avic
- Parco dell'Adamello

Ente di Gestione delle Aree Protette dell'Ossola:

- Parco naturale Veglia e Devero
- Parco naturale Alta Valle Antrona

Provincia Autonoma di Bolzano - Alto Adige / Autonome Provinz Bozen - Südtirol:

- Naturpark Puez-Geisler / Parco naturale Puez-Odle
- Naturpark Rieserferner-Ahn / Parco naturale Vedrette di Ries-Aurina
- Naturpark Fanes-Sennes-Prags / Parco naturale Fand-Senes-Braies
- Naturpark Trudner Horn / Parco naturale Monte Corno
- Naturpark Texelgruppe / Parco naturale Gruppo di Tessa
- Naturpark Drei Zinnen / Parco naturale Tre Cime
- Naturpark Schlern-Rosengarten / Parco naturale Sciliar-Catinaccio

Regione Friuli Venezia Giulia

Federparchi

Allemagne (2)

- Nationalpark Berchtesgaden
- Naturpark Nagelfluhkette

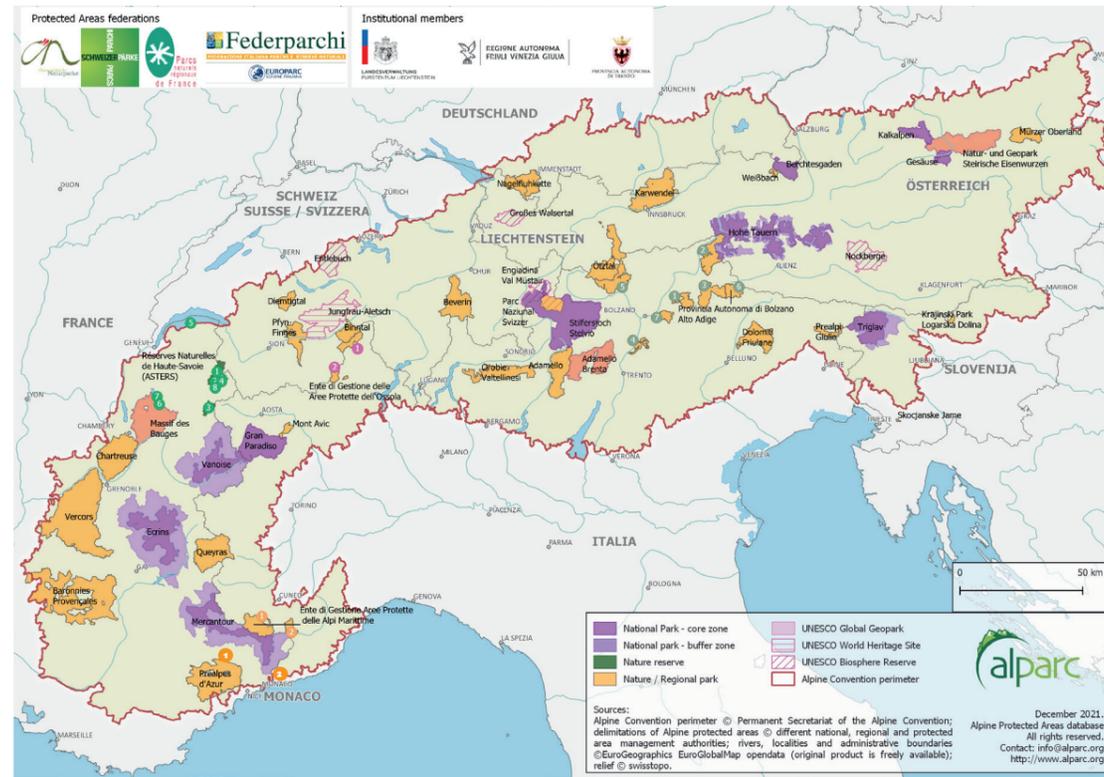
Autriche (11)

- Nationalpark Hohe Tauern
- Nationalpark Gesäuse
- Nationalpark Kalkalpen
- Biosphärenpark Nockberge
- Biosphärenpark Großes Walsertal
- Natur- und Geopark Steirische Eisenwurzen (nouveau membre)
- Naturpark Ötztal
- Naturpark Karwendel
- Verband der Naturparke Österreichs (Association of Austrian nature parks)
- Naturpark Mürzer Oberland
- Naturpark Weißbach (nouveau membre)

Suisse (9)

- Parc nazional Svizzer
- Parc naturel / Naturpark Pfyn-Finges
- UNESCO Biosphère Entlebuch
- Biosfera Val Müstair
- Landschaftspark Binntal
- Réseau des parcs suisses / Netzwerk Schweizer Pärke / Rete dei parchi svizzeri
- Naturpark Beverin
- Naturpark Diemtigtal
- UNESCO-Welterbe
- Swiss Alps Jungfrau-Aletsch

Consultez la liste des membres d'ALPARC sur www.alparc.org/members



Conseil d'administration



Président
Peter Oggier
Directeur du Parc naturel Pfyn-Finges



Vice-Président
Andrea Beltrame
Parc naturel Prealpi Giulie



Vice-Président
Christian Schwoehrer
Directeur d'ASTERS, Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie



Secrétaire Général
Roland Baier
Directeur du Parc national de Berchtesgaden



Trésorier
Peter Rupitsch
Directeur du Parc national des Hohe Tauern/Kärnten



Franz Handler
Directeur de la Fédération des parcs naturels autrichiens



Volkhard Maier
Directeur du Parc national Kalkalpen



Pierre Commenville
Directeur du Parc national des Ecrins



Olivier Putot
Directeur du Parc naturel régional du Vercors



Samuel Cado
Directeur adjoint du Parc national de la Vanoise



Frédéric Bonnichon
Vice-Président du Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes



Claudio La Ragione
Directeur du Parc régional Orobie Valtellinesi



Astrid Wiedenhofer
Coordinatrice des Parcs naturels du Sud-Tyrol



Massimo Bocca
Directeur du Parc Naturel du Mont Avic



Catherine Frick
Office de l'environnement Principauté du Liechtenstein



Astrid Claudel-Rusin
Direction Environnement Principauté de Monaco



Dominique Weissen Abgottspon
Directrice Réseau des Parcs Suisses



Ruedi Haller
Directeur du Parc National Suisse



Andre Arih
Conseiller à la Protection de la Nature du Parc national du Triglav

Organisation du réseau

L'équipe ALPARC



Guido Plassmann
Directeur



Veronika Widmann
Directrice adjointe



Oriana Coronado
Assistante de projets & Cartographe



Laurence Peyre
Chargée de communication & d'événementiel




**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**



Bundesministerium
für Umwelt, Naturschutz,
nukleare Sicherheit
und Verbraucherschutz



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Umwelt BAFU



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

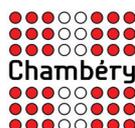
Interreg
Alpine Space
EUROPEAN REGIONAL DEVELOPMENT FUND



FÜRSTENTUM LIECHTENSTEIN



Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO



rapport d'activité 2021

ALPARC

**Réseau Alpin des
Espaces Protégés**

Maison des parcs et de la montagne
256, rue de la République
F-73000 CHAMBERY

Tel. +33 . (0)4 79 26 55 00

Fax. +33 . (0)4 79 26 55 01

info@alparc.org

Directeur de la publication: Guido Plassmann

Rédaction & Coordination: Equipe ALPARC

Mise en page: www.graphi.media

Illustrations: Photothèque ALPARC

Couverture: © Karen Schillig

ISBN 979-10-94590-51-5

www.alparc.org

